



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.35*

(COM.II)

14 septembre 2005

Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le LUXEMBOURG

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	I	Éducation
Programme :	I.3	Améliorer la qualité de l'éducation
Sous-programme :	I.3.1	Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble
Résolution (33 C/5 par. n°) :	01310	
Incidences budgétaires proposées par l'auteur :	100.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Ressources extrabudgétaires	

Modification, suppression ou adjonction proposée :

Programme I.3.1 :

Modifier la résolution 01310 (a) (iii) comme suit (les modifications sont en caractères gras) :

De fournir aux États membres de bons exemples d'une éducation de qualité dans la pratique, **plus particulièrement à travers le Réseau des écoles associées en tant que moyen effectif de promouvoir, dans les systèmes éducatifs, les capacités à vivre ensemble**, ainsi qu'un appui pour évaluer les résultats de l'apprentissage.

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Ajouter dans la résolution 01310 (a) un nouveau paragraphe (iv) :

D'incorporer dans les prochains Projets de programme et de budget et de Stratégie à moyen terme, la stratégie du RéSEAU et le plan d'action pour 2008-2013, élaborés en 2003 durant le Congrès international du 50^e anniversaire du RéSEAU à Auckland (Nouvelle-Zélande), dans le futur Projet de programme et de budget de l'UNESCO, particulièrement dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2007-2012.

Ajouter dans la résolution 01310 (a) un nouveau paragraphe (v) :

De mettre en relation le travail et les activités du RéSEAU avec les besoins prioritaires de l'UNESCO et en particulier avec l'application du Cadre d'action de Dakar (les buts 3 et 6) et la Décennie internationale de l'éducation en vue du développement durable.

Ajouter dans la résolution 01310 (a) un nouveau paragraphe (vi) :

De soutenir et de favoriser l'établissement d'un sous-portail pour le Réseau des écoles associées UNESCO, comme outil important d'information, de communication, de partage et d'échange d'exemples de bonnes pratiques et de rechercher des moyens nécessaires pour soutenir l'établissement et la gérance de ce portail, en collaboration avec l'UNESCO, paragraphe 01232.

Note explicative :

Le RéSEAU comprend plus de 7.600 établissements scolaires dans 175 pays du monde. En 2002-2003 des experts indépendants de l'Université de Birmingham ont entrepris l'évaluation globale du RéSEAU. Dans leur rapport ils ont précisé l'unicité de ce réseau international et ont donné des recommandations concernant la façon d'améliorer l'efficacité des résultats du RéSEAU. En août 2003, leur rapport a été présenté au Congrès international du 50^e anniversaire du RéSEAU à Auckland (Nouvelle-Zélande). Sur la base de ces recommandations, la stratégie du RéSEAU et le plan d'action 2004-2009 ont été élaborés et adoptés par les délégués du congrès. En outre, des participants de toutes les régions du monde ont adopté également la Déclaration d'Auckland qui invite les différents acteurs à prendre une part active dans le maintien et le développement futur du RéSEAU. En 2004 à Berlin, la Consultation internationale des experts : « Un réseau de qualité pour l'éducation de qualité au XXI^e siècle » a élaboré des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la stratégie du RéSEAU et du plan d'action 2004-2009 (Berlin Blueprint). En 2005, une Réunion régionale (Europe et Amérique du Nord) des coordinateurs nationaux du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU) a eu lieu du 11 au 14 mai à Luxembourg, sur le thème général « Éducation à la paix et au développement durable » et a fait un ensemble de propositions concrètes pour l'avenir du réseau.

Par conséquent, il est plus important que jamais de renforcer le RéSEAU et d'augmenter le personnel de l'Unité internationale de coordination du RéSEAU au Siège de l'UNESCO à Paris, ainsi que de prévoir une augmentation des ressources financières pour le RéSEAU.

Le projet de résolution reflète les démarches nécessaires à entreprendre pour une meilleure application des activités du RéSEAU, à l'appui de l'éducation de qualité.